



## Division Aéronautique : réaction de Thales

Neuilly-sur-Seine, 2 avril 2009

A la suite d'un article paru dans le quotidien La Tribune de ce jour, le groupe Thales souhaite apporter les précisions suivantes :

En application des normes comptables, Thales procède à des réévaluations régulières du coût à terminaison de l'ensemble des programmes qu'il conduit. Dès lors que Thales a connaissance d'éléments conduisant à réévaluer à la hausse le coût à terminaison d'un programme, cette charge supplémentaire est immédiatement constatée dans les comptes et, si le programme vient à dégager une marge brute négative, il est constaté une perte à terminaison dans les livres. Cette approche a conduit le Groupe à enregistrer une charge supplémentaire de 60 M€ au second semestre (et de 80 M€ au total sur l'ensemble de l'année) au titre du programme A400M, ceci correspondant pour l'essentiel à des charges à venir.

Plus généralement, Thales tient à rappeler que les comptes du Groupe à fin 2008, arrêtés par le conseil d'administration le 26 février 2009 et approuvés sans réserve par les Commissaires aux Comptes, reflètent sa meilleure appréciation de la situation de l'ensemble des programmes en cours, à cette date. Par ailleurs, au cours des dernières années, Thales a investi dans le développement d'une activité de multimédia de bord ("in-flight entertainment"). Avec 45 compagnies aériennes clientes et presque 400 avions équipés, Thales est aujourd'hui un acteur de premier plan sur ce marché porteur. Cet investissement ne saurait être qualifié de "pertes" et Thales réaffirme sa confiance dans le bon positionnement de cette activité et de ses perspectives.

### Contact presse

Service de presse : 01 57 77 86 26

---

# NEWS

DIRECTION DE LA COMMUNICATION | CORPORATE COMMUNICATIONS